

Je pense que les députés voudraient que je remercie ces gens-là qui ont beaucoup travaillé pour traduire le hansard pour nous.

Des voix: Bravo!

* * *

LA CHAMBRE DES COMMUNES

LA PRÉSENCE DE GARDIENS DE SÉCURITÉ DERRIÈRE LES TENTURES DE LA CHAMBRE

Mme le Président: J'ai une autre déclaration à faire à propos des gardiens de sécurité. Je viens d'apprendre qu'il y avait des gardiens de sécurité derrière les tentures et j'ai essayé de savoir pourquoi ils se trouvaient là. Je continue à me renseigner et j'en parlerai à la Chambre dès que possible.

* * *

QUESTIONS DE PRIVILÈGE

M. BEATTY—LA CAMPAGNE DE PUBLICITÉ AU SUJET DE L'ÉNERGIE

Mme le Président: Je dois traiter d'une question de privilège en suspens que je remets depuis deux jours. Comme je l'ai dit l'autre jour à la Chambre, je voulais lire les déclarations du député de Wellington-Dufferin-Simcoe (M. Beatty), afin de voir si la présidence avait besoin de plus amples renseignements sur cette question de privilège.

J'ai constaté, à la lecture de l'intervention du député, qu'il a bel et bien harcelé le gouvernement quant à la teneur d'un document régidé par un fonctionnaire et aussi quant au contenu d'annonces publicitaires relatives à l'énergie. Mais il n'a pas expressément lié la teneur de ces documents à la question de privilège parlementaire en tant que telle. Par conséquent, je voudrais que le député de Yukon (M. Nielsen) intervienne et tente, afin de me guider et de rendre service à la Chambre, de lier plus étroitement le fond de ces documents et de cette publicité à la substance de la question de privilège, pour que je sois en mesure d'établir si le député a à première vue raison de soulever la question de privilège.

L'hon. Erik Nielsen (Yukon): Madame le Président, vous avez certainement remarqué qu'au moment où je suis intervenu, soit quand le député de Wellington-Dufferin-Simcoe (M. Beatty) a soulevé la question pour la première fois, le député de Saint-Jean-Est (M. McGrath) avait aussi demandé à prendre la parole.

J'ai parlé de cette question avec le député de Saint-Jean-Est et nous avons décidé qu'il parlerait en notre nom à tous les deux, pour éviter de faire perdre du temps à la Chambre.

L'hon. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Madame le Président, je m'efforcerais d'être bref, car certains de mes collègues ont d'autres questions importantes à soulever.

Brièvement, disons que la question de privilège invoquée par le député de Wellington-Dufferin-Simcoe (M. Beatty) présente d'une part certaines ressemblances avec une question de privilège que j'ai moi-même soulevée tout à l'heure, question dont votre Votre Honneur a parlé et sur laquelle Votre Honneur s'est prononcée et, qu'elle présente, d'autre part, certaines similitudes avec la question de privilège soulevée par le très honorable chef de l'opposition (M. Clark). Ce qui nous

Privilège—M. Beatty

inquiète c'est l'interprétation très étroite que la présidence donne à la question de privilège quand il s'agit d'intimidations.

Sauf votre respect, madame le Président, je vous demande de bien vouloir replacer dans leur contexte, les arguments qu'a présentés mon collègue et que j'ai moi-même exposés à maintes occasions. Je veux parler d'une nouvelle dimension existant désormais dans notre pays laquelle exerce une influence directe sur les délibérations de la Chambre. Il s'agit naturellement des média et de l'utilisation que le gouvernement peut en faire. Il s'agit également de l'accès que nous en avons au Parlement par le biais des caméras de télévision qu'on trouve maintenant à la Chambre.

● (1210)

Vous vous souviendrez, madame le Président, qu'en exposant sa question de privilège, mon collègue a parlé d'un mémoire préparé par un haut fonctionnaire du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Ce mémoire faisait allusion au débat sur la politique énergétique qui aurait lieu à la Chambre; je vous en cite un passage:

La stratégie fondamentale de ce plan de diffusion est d'atteindre les trois objectifs suivants, dans l'ordre:

1. Prendre la haute main dans le débat sur l'énergie.
2. Conserver la maîtrise grâce à des initiatives et au leadership.
3. Faire en sorte que l'énergie ne figure plus parmi les principaux problèmes nationaux.

Nous savons maintenant qu'une somme d'environ 5.6 millions a déjà été consacrée à une campagne visant à avoir la haute main durant le débat. Nous savons également qu'un des groupes que vise cette campagne de publicité est l'opposition officielle, comme on le signale dans le mémoire.

Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde) affirme que le mémoire a été rejeté. Or, après avoir consulté les archives, et même l'auteur de la note de service, on est obligé de conclure qu'on ne sait pas quels éléments de la stratégie exposée dans la note ont, en fait, été acceptés par le gouvernement, puis mis en œuvre, par lui, étant donné qu'il a refusé de répondre clairement à une question qui lui avait été posée au cours d'une entrevue. Il me semble que, si le gouvernement peut utiliser les deniers publics affectés par la Chambre, pour avoir tous les atouts dans son jeu au cours du débat, et manipuler les média pour l'emporter sur ses adversaires, notamment sur l'opposition officielle, cela constitue une grave atteinte aux privilèges des députés.

Des voix: Bravo!

M. McGrath: Cela constitue de l'intimidation au même titre que ce que nous avons vu dans le passé lorsqu'il était possible, finalement de réduire un député au silence en le menaçant de voies de fait. En ce cas, le gouvernement a recours au même procédé d'intimidation en manipulant les média pour les empêcher d'exercer sur l'opinion publique et, par conséquent, sur les députés, une influence qui pourrait faire perdre au gouvernement l'avantage dans le débat. Je trouve que c'est très grave. Une telle manœuvre a des répercussions terribles, presque orwelliennes, pour la démocratie parlementaire. C'est pour cela que mes collègues et moi-même voudrions que Votre Honneur étudie la question de privilège qui a été soulevée par mon collègue; car c'est grave et important.